

à vous d'inventer

la ville !

Nous allons avoir besoin de **VOTRE AVIS**

pour **CRÉER** une ville plus agréable, plus pratique et plus solidaire.

Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** est à inventer avec **VOUS**

PRÉSENTATION DE CETTE NOUVELLE RÉGLEMENTATION.

Après avoir visité dans ce même dossier au mois d'octobre, le Service municipal de la Politique de la Ville, nous partons

aujourd'hui à la découverte d'un autre élément primordial de notre ville : son Plan Local d'Urbanisme (PLU), anciennement Plan d'Occupation des Sols (POS).

Parce que la façon dont est aménagé l'espace urbain influe largement sur notre vie quotidienne, Ermont fait de ce dossier sa priorité.





2



3

- 1 LA PLACE ANITA CONTI : LA SALVEGARDE DE LA MIXITÉ DES COMMERCES EST UN DES OBJECTIFS DU PLU.
- 2 CERTAINS ATELIERS THÉMATIQUES, CONSTITUÉS PAR LES ERMONTOIS, SE PENCHERONT SUR L'ARCHITECTURE DE LA VILLE. ICI, LE QUARTIER DES PASSERELLES.
- 3 LE QUARTIER DES CHÊNES SERA UN DES QUARTIERS REPENSÉ DANS LE CADRE DU PLU.

Un renouveau des documents d'urbanisme

Le contexte urbain changeant a obligé l'État à revoir sa copie en matière d'urbanisme.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) (dont découle le PLU), votée le 13 décembre 2000 par le gouvernement, est née de trois constats. Premièrement, les territoires des villes s'avèrent être de plus en plus étalés. De plus, les fonctions urbaines en elles-mêmes (lieux de vie, de travail ou de commerce) sont dissociées.

Troisièmement, l'éclatement est aussi social ; on parle de marquage social de certains quartiers.

Le PLU : qu'est-ce que c'est ?

Ce document d'urbanisme traduit le projet d'aménagement et de développement durable de la commune : gestion des espaces publics, identification des pôles, traitement des paysages et des entrées de ville, sauvegarde de la diversité commerciale, du patrimoine, de l'environnement... Il incombe au PLU de réglementer, comme le faisait le POS, les modalités d'occupation des sols.

Afin de répondre aux constats évoqués plus haut, des lignes directrices précises, orientant le PLU, ont été fixées. Pour lutter contre l'étalement des villes, ce document va chercher à densifier les pôles urbains. Autre point innovant du PLU, la question des déplacements urbains est prise en compte. Tout projet d'urbanisation sera soumis à la nécessité de desserte en transports. Il s'agit, en outre, de réconcilier les fonctions urbaines de nos

villes afin de vivre dans des lieux aux fonctions moins fragmentées. Seront privilégiés les projets de sites regroupant à la fois des logements, des commerces, des entreprises... Si cette mixité des fonctions urbaines est essentielle, la mixité sociale l'est tout autant. L'offre de logements, par exemple, doit être variée. La construction de logements sociaux (la loi oblige les communes à posséder 20% de logements sociaux sur leur territoire) sera intégrée, via des périmètres réservés, dans la cartographie du PLU.

Ce nouveau document qu'est le PLU possède, en outre, l'avantage d'intégrer des opérations d'urbanisme auparavant indépendantes du POS telles que la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Comme expliqué dans le schéma p.15, le PLU intègre les objectifs des deux autres plans que sont le Plan Local d'Habitat (PLH) et le Plan Local de Déplacements (PLD). Ceux-ci sont intercommunaux, c'est-à-dire que la ville d'Ermont travaille sur ces dossiers avec les municipalités appartenant à la communauté de communes Val-et-Forêt (Ermont, Eaubonne, Montlignon, le Plessis-Bouchard et Saint-Prix). Chacune des communes va élaborer son propre PLU en respectant les lignes directrices des deux plans intercommunaux. En répondant aux mêmes objectifs des PLH et PLD, les villes vont mettre en place des PLU indépendants mais plus cohérents entre eux.

L'ensemble de la procédure devrait durer entre 2 ans et 2 ans et demi.

S'y retrouver parmi les SIGLES

- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- PDU : Plan de Déplacements Urbains
- PLD : Plan Local de Déplacements
- PLH : Programme Local de l'Habitat
- POS : Plan d'Occupation des Sols
- SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SRU : loi Solidarité et Renouvellement Urbains

INTERVIEW



Les ateliers-promenades : 1^{ère} étape de la concertation

Marianne Durand, consultante pour la concertation au sein du bureau d'étude "Eric Bouchard" chargé de la mise en place du PLU, nous dévoile la première étape de la participation des Ermontois à ce projet d'urbanisme. Ces ateliers-promenades seront suivis d'ateliers thématiques. Vous serez régulièrement tenu au courant via le magazine municipal.

1) En tant que spécialistes de l'urbanisme et de la concertation, vous allez rencontrer les Ermontois au cours d'ateliers-promenades. Quel est l'objectif de ces ateliers ?

Les objectifs sont multiples. Il s'agit d'abord de recueillir le maximum de données sur la ville via le ressenti de la population qui y vit au quotidien. Nous partons du concret, du vécu des habitants pour ensuite mener une réflexion qui soit la plus pertinente possible. Notre objectif consiste à initier tout un chacun à l'urbanisme, chose pas forcément évidente ! Nous espérons ainsi sensibiliser les habitants à une autre lecture de leur ville. Le bon déroulement du PLU dépend de cette participation. Nous devons mobiliser et susciter l'implication de tous.

2) En quoi consistent concrètement ces ateliers ?

Nous allons, ensemble, arpenter votre quartier. Nous irons dans des lieux en pleine évolution ou qui suscitent un débat, qui posent un problème, que ce soit en terme d'environnement, d'équipements publics, de liaisons avec le centre ville, de logement... Nous tenons à ce que l'organisation de ces promenades soit souple, chaque habitant peut intervenir pour influencer le parcours. A la fin du circuit, un petit pot sera organisé. Ce moment permettra d'échanger de façon informelle sur cette expérience et de mieux se connaître. Le premier atelier aura lieu le 7 décembre, les trois autres auront lieu d'ici février et concernera le quartier du centre ville.

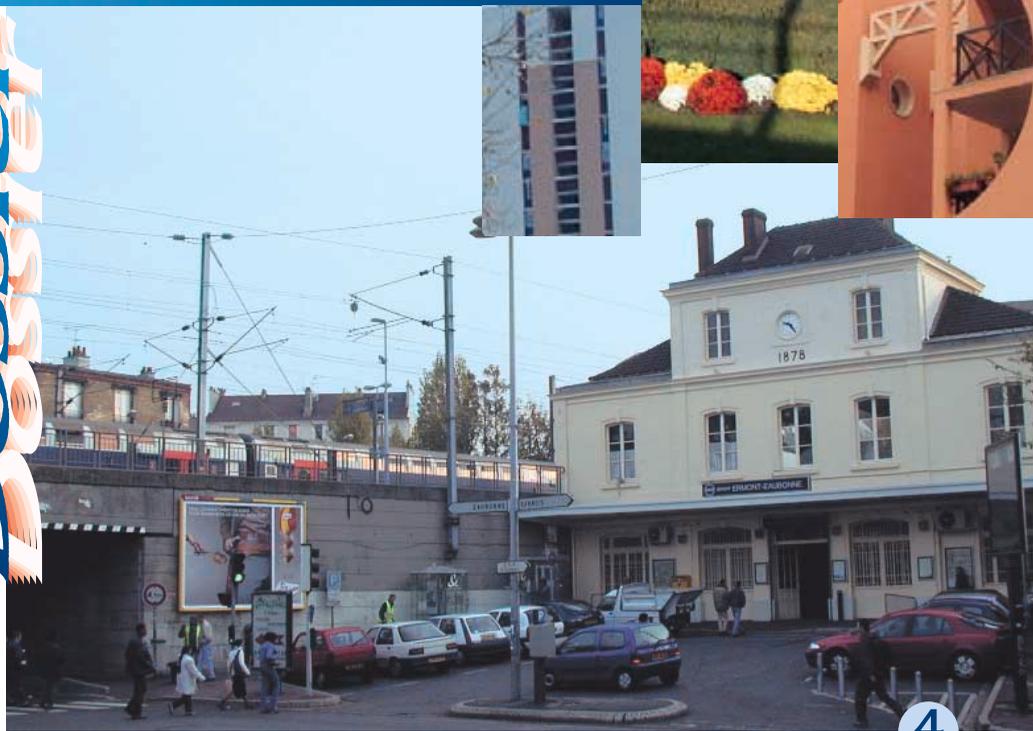
3) Quelles sont les personnes invitées à composer ces ateliers ?

Le groupe devra se composer d'une vingtaine de personnes. Il est important de dire que chacun peut participer à ces ateliers, habitant du quartier concerné ou pas. L'important est de s'intéresser à la ville et à la façon dont elle va être amenée à évoluer. Pour chaque visite guidée aux côtés des élus, Eric Bouchard, urbaniste, sera accompagné du sociologue et de moi-même.

4) Quelles sont les modalités de participation de nos lecteurs à cette première étape de la concertation ?

Une réunion d'information et de préparation a eu lieu le 28 novembre à 19h30 en Salle des mariages de l'hôtel de ville. Cependant, vous pouvez participer aux ateliers, et notamment à celui du 7 décembre, sans avoir pris part à cette réunion. Pour cela, contacter Hélène Jean, chargée de mission du PLU, au Service Urbanisme (01 30 72 37 18).

L'équipe du bureau d'études :
Eric Bouchard, urbaniste ;
Walter Detomasi, sociologue ;
Caroline Briand, paysagiste ;
Karine Destarac, juriste
et Marianne Durand.



4 LA GARE D'ERMONT-EAUBONNE : UN NOUVEL AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE VA ÊTRE NÉCESSAIRE SUITE À LA LIAISON DE CELLE-CI AVEC LA GARE DE PARIS SAINT LAZARE.

5 LES ESPACES VERTS CONTRIBUENT À UNE URBANISATION AGRÉABLE.

6 LES MODES DE CIRCULATION DOUCE VONT ÊTRE ÉTUDIÉS DANS UN ESPRIT DE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS MOYENS DE TRANSPORT.



Gare d'Erment-Eaubonne : un projet d'envergure pour un pôle d'échanges complet

Le Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France a accordé une place primordiale à la gare d'Erment-Eaubonne. Dans ce cadre, il a été décidé de créer une liaison Erment-Eaubonne - Paris Saint Lazare d'ici à l'horizon 2007-2008. Ce projet implique plusieurs réaménagements, notamment le déplacement du bâtiment voyageur.

Par ailleurs, un des objectifs de ce projet est de permettre aux voyageurs d'emprunter facilement des modes de circulation différents et complémentaires (bus, passages piétons, vélos, voitures...). Ainsi, une gare routière, desservant 10 lignes de bus en terminus, sera construite au contact direct de la gare ferroviaire. La construction d'une piste cyclable (rue du Grand Grill) et de parcs à vélos est prévue. La circulation des piétons sera sécurisée par un nouveau passage public, reliant deux parvis, au nord et sud de la gare. Les quartiers, de part et d'autre des voies ferrées seront ainsi reliés. En outre, un bâtiment regroupant des services SNCF (billetterie, information voyageurs...) et des commerces (presse, viennoiserie...) est aussi en prévision.

Une concertation tout au long du processus

Caractéristique essentielle du PLU : il renforce la démocratie locale en mettant l'accent sur l'accessibilité des documents et la concertation. Il demande une entière participation des habitants à l'élaboration de leur future ville. Cela permettra aussi de limiter les contentieux, forts fréquents avec le POS. De par sa rédaction et la formulation d'objectifs rédigés, le document en lui-même est plus accessible. Le grand public peut le consulter et le comprendre aisément.

Le PLU de la commune va donc être élaboré avec la participation de tous. A l'issue du diagnostic, plusieurs scénarii seront proposés aux élus et à la population. Une fois un scénario retenu, il servira à la construction du Projet

d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune, c'est-à-dire le projet de ville, véritable document opérationnel du PLU. Celui-ci définit les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues, en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Afin de mener ensemble le diagnostic, une première concertation aura lieu dès décembre (cf. interview p.13). La participation de l'ensemble des Ermontois, des associations, des représentants professionnels, des bailleurs sociaux est souhaitée. Des entretiens et des ateliers promenades vont permettre de mettre à jour une cinquantaine, de ce que les sociologues appellent, de "cartes mentales" de la ville. Celles-ci permettront de comprendre la perception que chacun d'entre nous a de son quartier et de son espace urbain "idéal".

Au moment des diverses propositions de PADD, les quartiers et les différents groupes de la ville (Conseil Municipal de Jeunes, associations...) seront consultés via une série d'entretiens thématiques. Chacun de ces ateliers travaillera sur un thème : l'environnement, les déplacements, l'architecture...



Des lois contraignantes mais nécessaires

De nombreuses lois d'urbanisme vont devoir être prises en compte lors de la rédaction du PLU :

- loi d'orientation sur la ville (1991) ;
- loi sur l'eau (1992) ;
- loi sur les déchets (1992) ;
- loi sur la lutte contre le bruit (1992) ;
- loi sur le paysage (1993) ;
- loi Barnier du 2 février 1995 ;
- loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (1995) ;
- loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (1996) ;
- loi Solidarité et Renouvellement Urbains (décembre 2000) ;

Chacune de ces lois impose règles, normes et objectifs dans un secteur précis.

Des expositions et des réunions publiques, au moment du diagnostic et du PADD, permettront de suivre ensemble l'avancée du PLU. Vous pourrez, par ailleurs, donner votre avis pendant la

procédure grâce à un forum de discussion, ouvert sur le site internet de la ville (www.ville-ermont.fr). Un cahier, en mairie, accueillera aussi vos suggestions.

Thèmes prioritaires

La réglementation du PLU, fixant ses objectifs, vient d'être adoptée par le conseil municipal du 22 novembre dernier. Etant donné que la concertation n'a pas encore débuté, aucun projet n'est encore arrêté. Néanmoins, le PLU intègre les orientations décidées par le PLH et le PLD intercommunaux, et ceux-ci étant déjà des projets en cours de finalisation, certaines orientations vont être étudiées. Par exemple, il est question :

- de proposer des logements de qualité et variés tout en préservant les habitations pavillonnaires ;
- assurer la protection et la mise en valeur des espaces et renforcer la qualité architecturale de la commune ;
- d'aménager le quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne qui doit bénéficier d'une liaison vers la gare Saint Lazare via la gare d'Ermont-Eaubonne ;
- d'assurer un équilibre et une complémentarité entre les différents modes de transport et de favoriser le développement des modes de circulations douces (vélos, marche...) ;
- de préserver et développer les espaces verts publics et privés ;
- d'aménager les entrées de ville...

Votre logement, vos déplacements, votre stationnement, votre environnement, vos commerces, autant d'éléments qui créent l'ambiance dans laquelle vous vivez quotidiennement. Ce cadre réglementaire qu'est le PLU, va influencer sur la vie ermontoise pendant de nombreuses années. Il constitue une aubaine de construire la ville ensemble. Suivez donc attentivement les avancées de ce projet dans les prochaines éditions du magazine. En apportant votre connaissance de la ville, vous contribuerez à l'élaboration d'une ville plus agréable pour tous.

Plusieurs documents d'urbanisme pour une ville plus agréable

Chaque document doit prendre en compte les directives des documents du niveau territorial supérieur.

